

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3720

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Vaulx en Velin - Villeurbanne
objet :	Aires d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire commune Vaulx en Velin-Villeurbanne, la commune de Vaulx en Velin a fait le choix d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études de projet jusqu'au dépôt du permis de construire avant la prise de compétence par la Communauté urbaine puis de laisser la réalisation à celle-ci une fois le transfert réalisé.

Ce terrain de 46 places sera destiné au passage de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 1 728 863 € HT (soit 37 583,98 € HT par place) et se décompose comme suit :

Prestations	Coût		Individualisation d'autorisation de programme votée au Conseil du 10 juillet 2006
	HT	TTC	
travaux aménagement interne	1 172 241 €	1 402 000 €	20 000 €
études, prestations administratives et frais annexes	218 227 €	261 000 €	
collecteur d'assainissement	30 000 €	30 000 €	
canalisations d'eau potable (dont récupération pour ordre de la TVA)	18 395 €	25 605 €	
foncier	290 000 €	290 000 €	245 000 €
total	1 728 863 €	2 008 605 €	265 000 €
montant des autorisations de programme		2 008 605 €	

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 1 743 605 €.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nets de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	490 889,00 €
Département (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	210 381,00 €
Communes (selon répartition financière votée en conseil de Communauté du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	163 161,54 €
total des recettes partenaires	864 431,54 €
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	701 270,00 €
Communauté urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	163 161,54 €
solde Communauté urbaine hors TVA	864 431,54 €

Le permis de construire étant en cours d'instruction, il y a lieu pour continuer l'opération à son approbation, de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour six dossiers de consultation des entrepreneurs pour un montant estimé de 1 402 000 € TTC :

- . lot n° 1 : voirie-terrassement,
- . lot n° 2 : réseaux secs et humides,
- . lot n° 3 : bâtiments,
- . lot n° 4 : espaces verts,
- . lot n° 5 : clôtures,
- . lot n° 6 : télégestion-éclairage ;

- au financement complémentaire des études de maîtrise d'œuvre de la phase travaux et frais divers pour un montant de 241 000 € TTC ;

- au financement des réseaux d'assainissement pour un montant de 30 000 € HT ;

- au financement du réseau d'eau potable pour un montant de 25 605 € TTC ;

- à l'achat de deux parcelles supplémentaires pour un coût d'acquisition de 45 000 € ;

- à la signature d'une convention financière entre la commune de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés et, les modalités du remboursement à la Commune des frais de maîtrise d'œuvre de conception engagés par la Commune. Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 7 093,98 € HT par place.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier le délibère comme suit et de lire :

DELIBERE

1° - Approuve le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vaulx en Velin et de Villeurbanne d'une capacité de 46 places pour un montant total de 1 743 605 € en dépenses et 864 431,54 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,

b) - signer la convention financière correspondante avec la commune de Vaulx en Velin.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1369 - aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vaulx en Velin-Villeurbanne est complétée pour un montant de 1 743 605 € en dépenses et de 864 431,54 € en recettes, répartis comme suit :

- 1 688 000 € en dépenses et 864 431,54 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de phases travaux, les frais divers et l'achat de deux parcelles supplémentaires, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. pour les dépenses : 45 000,00 € en 2006,
 1 643 000,00 € en 2007,

. pour les recettes : 864 431,54 € en 2007,

- 30 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2007,
- 25 605 € en dépenses et 7 211 € en recettes sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Au lieu de :

DELIBERE

1° - Approuve le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vaulx en Velin et de Villeurbanne d'une capacité de 46 places pour un montant total de 1 743 605 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière correspondante avec la commune de Vaulx en Velin.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 941 - aménagement des aires d'accueil des gens du voyage au titre des programmes 2006 et 2007, est complétée pour un montant de 1 743 605 € en dépenses, répartis comme suit :

- 1 688 000 € en dépenses sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux, les frais divers et l'achat de deux parcelles supplémentaires, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. 45 000 € en 2006,
. 1 643 000 € en 2007 ;

- 30 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2007.
- 25 605 € en dépenses et 7 211 € en recettes sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits sur 2007.

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vaulx en Velin et de Villeurbanne d'une capacité de 46 places pour un montant total de 1 743 605 € en dépenses et 864 431,54 € en recettes.

3° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention financière correspondante avec la commune de Vaulx en Velin.

4° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1369 - aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vaulx en Velin-Villeurbanne est complétée pour un montant de 1 743 605 € en dépenses et de 864 431,54 € en recettes, répartis comme suit :

- 1 688 000 € en dépenses et 864 431,54 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de phases travaux, les frais divers et l'achat de deux parcelles supplémentaires, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. pour les dépenses : 45 000,00 € en 2006,
 1 643 000,00 € en 2007,

. pour les recettes : 864 431,54 € en 2007,

- 30 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2007,
- 25 605 € en dépenses et 7 211 € en recettes sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,